

01-08 DÉC 22

JE VOTE CGT

2022

FINANCES

AUX

la
cgt
FINANCES



Quelles nouveautés ?

LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION :

>>> La mise en place des CSA : les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont fusionnés en une instance unique : le comité social d'administration.

>>> La suppression des CAP locales : maintien uniquement des CAP nationales par catégorie hiérarchique.

Les élections professionnelles désigneront l'ensemble de représentant.es des personnels en CSA, CAP et CCP ; le vote en CSA déterminera également le nombre de sièges en conseils d'action sociale (CNAS et CDAS).

Qui vote ?

POUR LES CSA, CAP, CCP :

>>> Pour les CSA : tous les agents titulaires, stagiaires, contractuels en CDI ou CDD d'au moins 6 mois (qualité appréciée au jour du scrutin).

>>> Pour les CAP : les fonctionnaires titulaires appartenant à un corps relevant de cette CAP.

>>> Pour les CCP : les contractuels justifiant d'un CDI, ou d'un CDD d'une durée minimale de 6 mois, d'un contrat PACTE, d'un contrat « handicap ».

Comment ?

PAR UN VOTE ÉLECTRONIQUE :

>>> Sur ordinateur (professionnel ou personnel), tablette, smartphone

>>> en créant un compte électeur, via un identifiant à récupérer dans l'ENSAP

Pour qui voter ?

VOTER CGT, C'EST ESSENTIEL

>>> Pour donner aux futur.es élu.es les moyens de défendre les droits et intérêts collectifs de toutes et tous les agent.es statutaires et contractuel.les, pour un meilleur service public, du local au national.

>>> Pour avoir des représentants.es qui interviendront pour de meilleures conditions de travail et sur les questions qui nous concernent tous et toutes.

Pour les droits,

Pour améliorer les conditions de travail,

Pour le service public,

En CSA (ministériel, de réseau ou local), CAP ou CCP,

JE VOTE CGT !

www.cgtf finances.fr

